

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation  
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC

M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU

M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**107-2005**

**Aménagement des Abords du Pont du diable : Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane**

Monsieur M. Diaz, rapporteur, explique que le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable s'inscrit dans le contexte de mise en valeur du site constitué par les ouvrages d'arts reconnus Patrimoine mondial par l'UNESCO, et les gorges de l'Hérault.

Ce projet vise à préserver et restaurer le site, à gérer globalement la fréquentation du site (dont les flux automobiles) et à améliorer l'accueil des visiteurs.

Monsieur M. Diaz ajoute que le projet a obtenu l'avis favorable des commissions Départementale et Supérieure des Sites en 2004.

Le Préfet a déclaré le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable d'Utilité Publique le 22/01/2005. L'aménagement des abords du Pont du Diable nécessite la réalisation d'achats fonciers. Certains propriétaires étant vendeurs, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la possibilité d'acquérir à l'amiable certaines parcelles.

Monsieur M. Diaz précise qu'après négociation avec ces propriétaires, il est proposé au conseil d'acheter les parcelles suivantes, nécessaires à l'aménagement du site. Le prix d'achat est basé sur l'évaluation du service des Domaines, augmenté de la marge de négociation fixée par ce service et des revenus tirés de l'exploitation des terrains déclarés par les propriétaires.

Propriétaires	N° parcelle	Montant €
M. Jean-Maurice FROMENT	BH 19	10 000 €
M. Louis DUPIN	BH 28, 30 et 31	30 000 €
M <sup>me</sup> BONNET	BH 38	2 000 €
M <sup>mes</sup> Agnès et Valérie LIQUIER	BH 39 et 40	10 250 €
M. Jean DUPY	BH 95 et 97	27 000 €

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2005.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de délibérer sur l'acquisition des parcelles BH 19, 28, 30, 31, 38, 39, 40, 95 et 97 pour un montant de 79 250 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET